

# SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs

# RAPPORT ANNUEL 2015



*Davidoff*  
CIGARETTES



20

Made in Germany  
by Reemtsma under licence of  
Davidoff & Cie S.A. Geneva

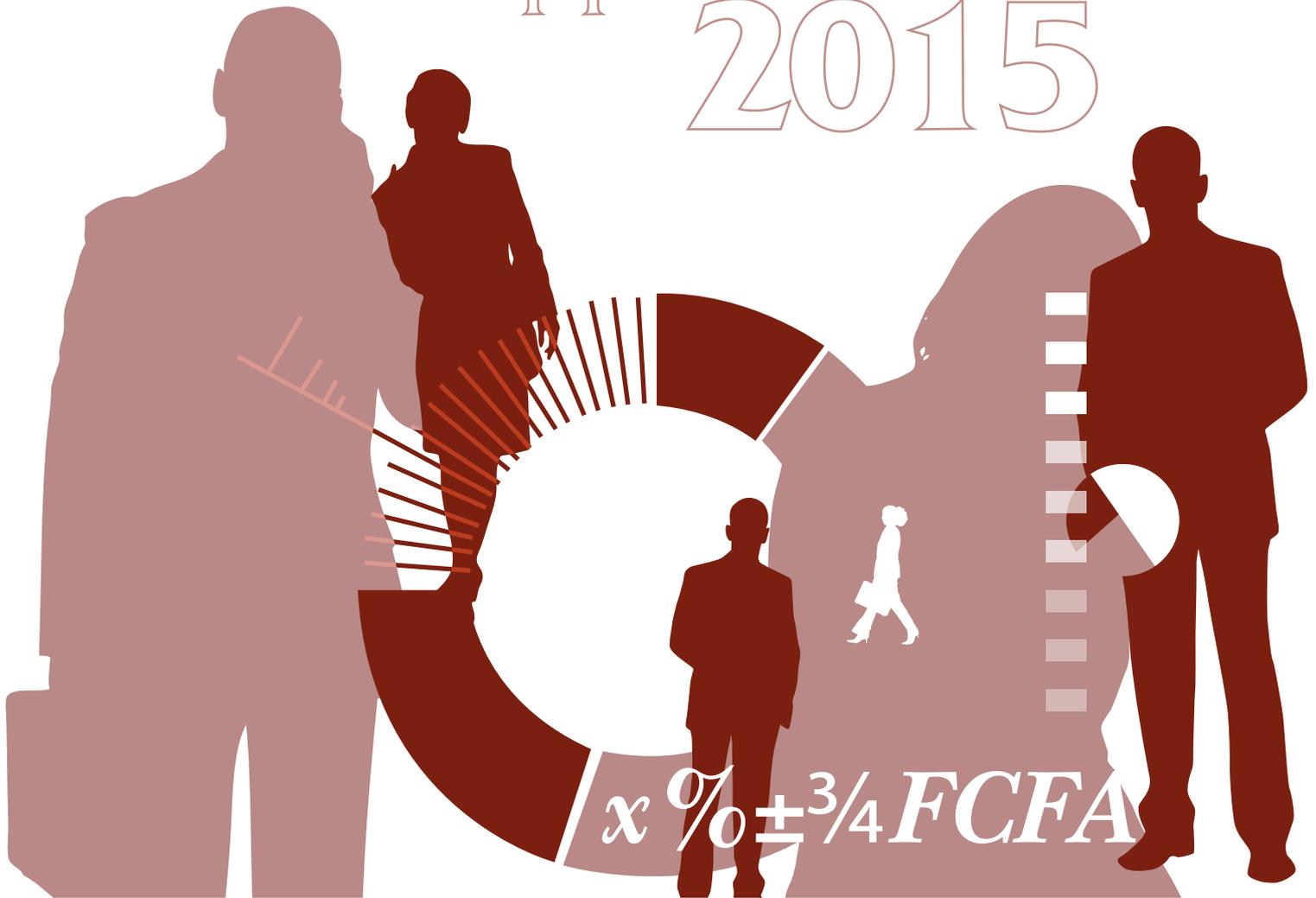
*Davidoff*  
CLASSIC

*Davidoff*  
CLASSIC

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ

ACTIVITE DE VENTE  
ET ACHATS  
RESERVES AUX MAJEURS

# rapport annuel 2015



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
04 MAI 2016 à la Maison de l'Entreprise (C.G.E.CI)

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Pierre MAGNE**  
Président du Conseil d'Administration



**I.T.W.A.**  
représentée par Jérôme BRUN



**CORALMA International**  
représentée par Hugues DEGOUY



**TOBAMARK**  
représentée par Abdoulaye KONE



**TOBACCOR**  
représentée par Jacques BOUENDE

**CAITA S.A.S France**  
représentée par Xavier DURROUX

# ORGANIGRAMME OPERATIONNEL SITAB ET FILIALES



**Jérôme BRUN**  
Directeur Regional Afrique de l'Ouest  
Imperial Tobacco



**Abdoulaye KONE**  
Directeur Général par Intérim  
Directeur Administratif et Financier  
SITAB et Filiales



**Jacques BOUENDE**  
Directeur Général Adjoint  
SITAB Industries



**Constance BOKRA-KALOU**  
Directeur des Ressources Humaines



**Ahoua HAMZA**  
Head Of Communication  
and Engagement



**Parfait EFOHI**  
Directeur des Opérations  
31 - Filiale Imprimerie



dreamstime



dre

eamstime

# ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

## ORDRE DU JOUR

### **AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016.
5. Pouvoirs à conférer.

### **AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la mise en harmonie des statuts de la SITAB S.A.
2. Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014 - Adoption des nouveaux statuts de la SITAB S.A.
3. Formalités - pouvoirs.

**AU TITRE DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE**

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Vous avez été convoqués par le Conseil d'Administration, à la présente Assemblée Générale, conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, afin de :

- vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2015 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- et vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Le présent rapport se décline en trois (3) principaux aspects retraçant notre activité au cours de l'exercice écoulé:

- ✓ Aspect Commercial
- ✓ Aspect Ressources Humaines
- ✓ Aspect Financier



# Aspects



ASPECT  
**COMMERCIAL**



ASPECT  
**RESSOURCES  
HUMAINES**



ASPECT  
**FINANCIER**

## ASPECT COMMERCIAL

La consommation globale du marché ivoirien déjà en légère baisse en 2014, a continué de décroître de façon plus prononcée en 2015 (-9.4% vs 2014).

En effet, suite au changement de fiscalité intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui a entraîné une forte hausse des taxes, deux (2) principaux acteurs du marché de cigarettes (ITG et BAT) ont procédé à une augmentation des prix aux consommateurs :

- ITG en Avril 2015
- BAT en Juin 2015.

Ces augmentations de prix ont fortement impacté le marché de la cigarette qui a baissé de 9%.

La SITAB, pour sa part, a vu ses volumes régresser de 13,5%.

Cette situation s'est accrue du fait que PMI n'a procédé à aucun changement du prix de la marque MARLBORO, en dépit de l'impact de la fiscalité. Notre marque phare, la FINE, s'est retrouvée, de ce fait, dans le même créneau de prix que MARLBORO (FCFA 800 /paquet).

Il faut noter toutefois que la marque FINE a bien résisté à cette parité de prix.

Par rapport à 2014, les volumes de FINE baissent de 5% (moins fortement que le marché qui baisse lui de 9%) ; de ce fait la part de marché de la FINE augmente de près d'un (1) point passant de 61.8% en 2014 à 62.7% en 2015.

La marque DAVIDOFF n'a pas subi d'augmentation de prix et reste à parité prix avec FINE et MARLBORO dans le segment Premium.

Cette marque enregistre de fortes progressions par rapport à 2014, même s'il s'agit de volumes modestes.

La marque EXCELLENCE, quant à elle, enregistre une forte baisse du fait de son prix. En effet, cette marque peine à digérer l'augmentation de prix qui l'a fait passer du segment standard (FCFA 500) au segment économique (FCFA 700) avec comme concurrent direct la marque CRAVEN.

Au niveau de nos principaux concurrents, il faut noter que BAT enregistre une progression de ses ventes de 8,9%, car la hausse de prix de ses produits n'a été réalisée qu'au mois de juin, soit trois (3) mois après l'augmentation réalisée par ITG.

Quant à PMI, notre deuxième principal concurrent, il enregistre la plus forte progression de ventes (+29%), du fait de la stabilité du prix de la marque MARLBORO qui n'a pas augmenté, malgré l'impact négatif de la fiscalité.

La fraude continue de baisser, du fait du renforcement des contrôles et surtout grâce aux marquages sur les paquets mis en place dans les pays environnants ; ce qui limite les flux vers la Côte d'Ivoire.

Malgré cette situation difficile pour nos marques, nous continuons, avec nos équipes, d'intensifier nos actions afin de reconquérir les parts de marché perdues.

La réorganisation de notre force de vente et le changement de design du paquet et de la tige de la marque FINE devraient participer à relever ce défi.

## ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au niveau national, l'année 2015 a été marquée par des décisions gouvernementales qui touchent l'ensemble des travailleurs à savoir :

- l'adoption d'un nouveau code du travail ;
- la revalorisation des minima catégoriels de la grille de 1998 ;
- la mise en place de l'assurance maladie universelle pour lequel l'enrôlement a débuté.

Au plan interne, nous avons procédé à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets visant à moderniser et à rendre plus efficaces notre organisation et dont les plus importants sont :

- L'acquisition d'un système intégré de gestion ERP pour sécuriser d'avantage tous les flux de l'entreprise
- L'harmonisation des procédures des ressources humaines et la gestion des données du personnel par l'implémentation d'un nouveau logiciel de gestion RH (Workday)
- Le renforcement des capacités de notre force de vente par l'implémentation d'une formation spécifique et un coaching adapté aux réalités par le biais du projet 3FT.

Au niveau de l'effectif, l'année 2015 a enregistré 02 entrées (transfert d'une autre filiale) pour 04 départs, correspondant à 02 démissions et 02 licenciements. Les recrutements sont liés au remplacement de travailleurs partis de la Direction Commerciale et au renforcement de l'équipe ressources humaines.

L'effectif au 31 décembre 2015 est de 92 personnes.

L'année 2015 s'est caractérisée par le maintien d'un bon climat social grâce à un dialogue constructif, à la progression continue des rémunérations et une politique transparente et équitable.

En 2015, les efforts réalisés pour le suivi sanitaire des agents se sont poursuivis avec l'extension de programme d'équipement d'ebolavabo à l'ensemble des agences à l'intérieur du pays.

La Direction a également poursuivi d'autres actions sociales en faveur du personnel, notamment, la distribution de kits scolaire aux enfants des travailleurs.

En 2015, on a compté 01 accident de travail. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 2,56%, en diminution de 1,59 point par rapport à 2015.

## ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires global de l'exercice 2015 a baissé de 25% par rapport à l'année précédente passant de 121,8 milliards en 2014 à 90,9 milliards en 2015.

Cette forte baisse est due principalement à l'opération exceptionnelle intervenue en 2014, de cession de la totalité de nos stocks de matières premières à notre filiale SITAB Industries, pour un montant total de 30,4 milliards de FCFA.

Hormis cette opération exceptionnelle, le chiffre d'affaires des cigarettes vendues enregistre une légère hausse de 2% et se chiffre à 90,1 milliards de FCFA cette année, malgré la baisse de nos volumes. L'augmentation de près de 16% de nos prix de vente au mois d'avril 2015 pour notre marque principale FINE, a permis d'atténuer l'impact de la baisse de nos volumes (-14%).

Les achats de marchandises ont baissé de 18% par rapport à 2014, du fait de la baisse des volumes énoncée ci-avant.

Les autres charges d'exploitation sont stables et se chiffrent à 5,87 milliards FCFA contre 5,99 milliards FCFA l'année dernière.

Les frais de Personnel enregistrent une hausse de 10% passant de 1,55 milliards en 2014 à 1,71 milliards en 2015, en raison principalement du reclassement des frais de personnel intérimaire en charges d'exploitation l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 139% par rapport à l'année précédente, en raison de l'effet combiné des principaux éléments suivants :

- Baisse de 18% du volume des achats de marchandises avec la filiale SITAB Industries

- Gain substantiel lié à l'augmentation du prix de vente de notre marque principale FINE (+16%).

Le résultat d'exploitation s'établit de ce fait à 15,8 milliards FCFA cette année contre 6,6 milliards FCFA en 2014.

Le résultat financier quant à lui se dégrade fortement du fait de la provision pour dépréciation des titres pour un montant de 3,1 milliards de FCFA que nous avons été contraints de constituer.

En effet, suite à deux (2) années consécutives de résultats déficitaires de notre filiale SITAB Industries, dont nous détenons 95% des titres, nous avons conformément, à la règle comptable, été obligés de constituer cette provision pour dépréciation des titres. Un plan d'actions a été mis en place pour que cette filiale recouvre rapidement une rentabilité satisfaisante.

Le résultat financier présente ainsi un déficit de -2,51 milliards FCFA cette année contre 1,42 milliards FCFA en 2014.

Malgré la constitution de l'importante provision évoquée ci-dessus, le résultat net 2015 progresse de 41% par rapport au résultat de l'exercice 2014, et représente 10,1% du chiffre d'affaires par rapport à 5,4% en 2014. Il s'établit à 9 195,6 millions FCFA contre 6 538,1 millions FCFA l'année précédente.

### **Au niveau de la TRESORERIE**

Nous avons poursuivi notre politique d'optimisation de notre trésorerie par une gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement. Le niveau de nos avoirs en banque a augmenté de 4% en 2015 passant de 8,0 milliards en 2014 à 8,4 milliards en 2015.

Aussi, nous vous proposons :

1) D'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

	<b>En FCFA</b>
Résultat de l'exercice 2015	9 195 626 765
Report à nouveau (après affectation du résultat net 2014)	1 001 163 166
<b>Disponible :</b>	<b>10 196 789 931</b>
<b>Affectation</b>	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	8 079 750 000
Dividende brut par action	9 000
Dividende net par action	8 150
↳ <b>Report à nouveau après affectation :</b>	<b>2 117 039 931</b>

En conséquence, le dividende brut par action sera de 9 000 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2) De fixer le montant global des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016 à la somme brute de 45 500 000 F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA).

Dans un contexte particulièrement difficile, les résultats dégagés par la SITAB S.A. en 2015 sont très satisfaisants.

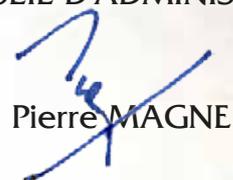
Pour l'exercice 2016, la Direction s'est fixé un certain nombre d'objectifs clés, dont en particulier la poursuite du renforcement de l'image de notre marque phare, la FINE, et l'amélioration de notre distribution.

Les perspectives de développement de notre société peuvent donc être considérées comme encourageantes pour 2016.

L'ensemble de ces propositions et documents font l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification (cf. résolutions ci jointes).

Le Conseil d'Administration remercie la Direction et l'ensemble du personnel pour le bon travail réalisé au cours de l'année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre MAGNE

Président

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de SITAB S.A tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 faisant apparaître des capitaux propres s'élevant à dix-sept milliards cent trente et un millions quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-huit (17 131 091 528) francs CFA, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net (positif) de neuf milliards cent quatre-vingt-quinze millions six cent vingt-six mille sept cent soixante-cinq (9 195 626 765) francs CFA, et le tableau financier des ressources et des emplois, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans l'état annexé ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas

d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire aux comptes. En procédant à cette évaluation des risques, ce dernier prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements

### **2.1 Vérifications des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **2.2 Vérifications des dispositions du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financier (CREPMF)**

Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA. Suite à nos contrôles, nous avons relevé l'irrégularité ci-après :

- Conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Suite à nos contrôles, nous réitérons l'observation formulée dans nos rapports précédents sur le non-respect de l'obligation de notation. Pour rappel, conformément à l'adoption en 2009 de l'Instruction n°37 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le Marché Financier Régional de l'UMOA, deux agences de notation, Bloomfield Investment Corporation (BIC) et Emerging Market Ratings - West African Rating Agency (EMR WARA), opératrices dans l'Union, ont été approuvées le 15 juin 2012 par le Conseil Régional. Initialement prévue pour fin décembre 2012, l'obligation faite aux sociétés cotées de se faire noter par une agence de notation agréée par le Conseil Régional a été prorogée au 31 décembre 2013. Nous notons, cependant, que votre société n'a pas fait l'objet de notation pour la 2ème fois comme le prévoient les dispositions de l'instruction.

Cette situation de non-conformité au Règlement de la BRVM expose votre société à des sanctions en cas de contrôle des autorités compétentes.

Abidjan, le 15 avril 2016

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE

**Marc WABI**

Expert Comptable Diplômé  
Commissaires aux comptes

ECR INTERNATIONAL

**Charles AIE**

Expert Comptable Diplômé  
Commissaires aux comptes

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées et les rémunérations exceptionnelles attribuées aux administrateurs.

## I. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 dudit acte et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs ou son Directeur Général, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES OU AYANT PRIS EFFET AU COURS DE L'EXERCICE 2015.

#### 1.1.1 Convention conclue avec la société SDTA France

Administrateurs concernés : Monsieur Hugues DEGOUY et la société CORALMA International.

##### Nature et objet :

Par ce contrat signé le 07 septembre 2015, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet de la même année, la SITAB a demandé à la société SDTA France de lui développer et déployer un progiciel informatique ERP basé sur la solution Microsoft Dynamicx AX 2012, pour lui permettre de gérer l'ensemble de ses fonctions internes, à savoir :

- la Finance ;
- les Achats ;
- les Ventes ;
- la Production ;
- la Maintenance ;
- la Gestion de la relation Client.

La mise en place de ce système devra se faire en sept (7) étapes distinctes et complémentaires.

##### Modalités financières

S'agissant d'un progiciel développé sur mesure et déployé par SDTA France pour SITAB, il constitue un investissement et sera en conséquence porté à l'actif de cette dernière;

En contrepartie de ce développement et déploiement de progiciel ERP, la SITAB paiera SDTA France, en fonction du niveau d'avancement du projet.

La SITAB SA paiera également, à partir de janvier 2017, une redevance annuelle pour mise à jour et utilisation du progiciel.

Le montant de cette redevance est de 189.293 euros (soit 124,168 millions de FCFA) la première année et fera l'objet d'une réévaluation annuelle qui sera toutefois plafonnée à 5% maximum du prix issu de la dernière réévaluation, à compter de la 3e année d'utilisation.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 avril 2015.

### Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune charge n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans le cadre de cette convention.

### 1.1.2 Convention conclue avec la société SDTA Maroc

Administrateurs : Monsieur Hugues DEGOUY et la société CORALMA International.

#### Nature et objet :

Dans le cadre de la formation, à compter du 11 mai 2015, du personnel de la SITAB à l'utilisation des différents programmes Microsoft (Dynamics et SQL), de l'assistance et de la maintenance dans divers domaines informatiques (management module, le support ...), une convention a été signée entre la SITAB SA et SDTA Maroc.

#### Modalités financières :

En ce qui concerne les rémunérations de ces prestations,

✓ La formation, qui a pris fin le 31 juillet 2015, a été facturée à la SITAB à 97.500 Euros (soit 63,96 millions de FCFA).

✓ et, à partir du 1er août 2015, une redevance annuelle de maintenance sera due par la SITAB. Le montant de cette redevance est de 106.036 euros (soit 69,555 millions de FCFA) la première année et fera l'objet d'une réévaluation annuelle qui sera toutefois plafonnée à 5% maximum du prix issu de la dernière réévaluation, à compter de la 2e année de maintenance.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 avril 2015.

### Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les dépenses enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans le cadre de cette convention ont été de 148,346 millions de FCFA, dont 63,96 millions dédiés à la formation du personnel.

### 1.2 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE EN COURS

#### 1.2.1 Convention de débours avec Imperial Tobacco Limited France, succursale de Imperial Tobacco Limited

Administrateurs concernés : La société CORALMA International

#### Nature et objet :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA France s'est engagée à mettre à la disposition de la SITAB son infrastructure et à lui fournir une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Dans notre rapport spécial du 7 mars 2012, nous avons indiqué que cette convention avait été résiliée avec effet au 31 juillet 2011. Toutefois, des informations obtenues au cours de l'exercice, il ressort que cette résiliation n'a pas été actée.

Par ailleurs, le 23 avril 2012, les sociétés CAITA, SITAB et Imperial Tobacco Limited (ITL) France, succursale française de la société ITL ont signé un avenant à la convention d'assistance technique aux termes duquel ITL France subroge CAITA dans ses droits et obligations qui résultaient de la convention d'assistance technique passée antérieurement entre CAITA et SITAB.

Cet avenant fait suite à des décisions de réorganisation interne ayant entraîné le transfert du personnel de CAITA délivrant l'assistance technique au sein de ITL France. Il est entré en vigueur de façon rétroactive le 1er octobre 2011 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Lors de sa réunion du 8 janvier 2013, le Conseil d'Administration de la SITAB a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

#### Modalités financières :

Pour chaque catégorie de personnel de ITL France participant à l'accomplissement des prestations prévues, les parties conviendront d'un taux de facturation en fonction des dossiers traités et du temps passé par les différents intervenants, compte tenu du coût effectif du personnel concerné et de son expérience professionnelle.

#### Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Au titre de l'exercice 2015, la SITAB a supporté des charges d'un montant de 1,3 million de FCFA relatif au fais de gestion.

#### 1.2.2 Convention de licence de fabrication et de distribution de marques de cigarettes avec la société JSNM

Administrateurs concernés : Monsieur Hugues DEGOUY et la société CORALMA International

#### Nature, objet et modalités financières:

Le 1<sup>er</sup> décembre 1999, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou a la licence. En contrepartie, la SITAB versait à JSNM une redevance de 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation et de 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Par avenant du 19 avril 2002, le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) a été ramené à 3%.

Ce contrat a été scindé en deux contrats :

- l'un pour les marques appartenant en propre à JSNM (le contrat de licence - EXCELLENCE) ;
- l'autre pour celles qui lui ont été concédées (Cf. contrats de licence du 11 mai 2006) sans modification du taux de redevance de marques (les contrats de sous-licence – WEST et FINE).

Au cours de l'exercice 2014, ces contrats de licence et de sous-licence ont été amendés pour tenir compte des opérations de contrat de location-gérance et d'apport partiel d'actifs intervenus entre la SITAB et la SITAB Industries.

Ainsi, par ces avenants aux contrats de licence JSNM / SITAB (Excellence) et aux contrats de sous-licence JSNM / SITAB (West et Fine) :

- SITAB Industries est incluse dans les contrats de licence et de sous-licence en qualité de tiers-fabricant, et approvisionne exclusivement SITAB en cigarettes destinées au marché domestique de Côte d'Ivoire ;
- SITAB Industries approvisionne les marchés à l'export tels que repris dans les licences et sous-licences ;
- SITAB continuera de payer les redevances à JSNM aux taux agréés pour les ventes domestiques ;
- SITAB Industries payera les redevances à JSNM aux taux agréés pour les ventes à l'export ;
- Les taux de redevance sont cependant maintenus, à savoir : Fine – EXCELLENCE : 3% du prix de cession HT / WEST : 3% du prix de cession HT jusqu'à 100 MU / 12 mois, puis 5,5% au-delà de 12 mois.

La signature de ces avenants a été autorisée par les Conseils d'Administration du 12 décembre 2013 et du 20 juin 2014.

Par ailleurs, le contrat du 28 juin 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB contre une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires.

#### Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les redevances supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 1, 105 milliard de FCFA.

### 1.2.3 Convention conclue avec la société 3I

#### 1.2.3.1 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBACCOR, CORAL-MA International et TOBAMARK International.

#### Nature et objet :

La SITAB a conclu avec la société 3I, le 10 avril

2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et un bâtiment de six bureaux. Le contrat porte sur une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Par avenant signé avec effet au 1er mai 2015, le loyer relatif à ce contrat de bail est désormais porté à 800 000 FCFA, conformément aux résolutions du Conseil d'administration de la société tenue le mercredi 22 avril 2015.

Les autres termes du contrat, notamment la durée, de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction, n'ont pas subi de modification.

#### Modalités financières :

Ce bail est conclu moyennant un loyer mensuel de 450 000 FCFA jusqu'au 30 avril 2015 et 800 000 FCFA à partir du 1er mai 2015.

#### Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les charges locatives supportées par la SITAB SA dans le cadre de cette convention s'élèvent à 8,20 millions de FCFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 1.2.3.2 Convention d'Assistance administrative et comptable avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBACCOR, CORAL-MA International et TOBAMARK International.

#### Nature et objet :

Par une convention signée le 1er Janvier 1998 et amendée le 8 mars 2001, la SITAB s'est engagée à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable.

#### Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de 3I, une redevance mensuelle d'un montant fixe de 2 millions de FCFA.

#### Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les rémunérations perçues par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à 24

millions de FCFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **1.2.3.3 Convention d'avance de trésorerie avec la société 3I**

**Administrateurs concernés :** Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBACCOR, CORALMA International et TOBAMARK International.

#### **Nature et objet :**

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser 500 millions de FCFA.

Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider la société 3I à résoudre ses problèmes de financement.

#### **Modalités financières :**

Les sommes mises à disposition de 3I par la SITAB seront productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Les intérêts ainsi facturés chaque trimestre sont exigibles dans un délai de 30 jours.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune avance n'a été accordée par la SITAB à la société 3I. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue.

### **1.2.4 Conventions conclues avec la société SITAB Industries (ex-FILTAB)**

#### **1.2.4.1 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société SITAB Industries (ex-FILTAB)**

**Administrateurs concernés :** Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés CORALMA International et TOBAMARK International.

#### **Nature et objet :**

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la SITAB Industries un bail de gré à gré

portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.

#### **Modalités financières :**

Le loyer de ce bail est de FCFA 1 million hors taxes par mois, depuis la signature de l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Ce contrat a fait l'objet de deux (2) avenants signés au cours de l'exercice 2014 :

- l'avenant n° 2, prenant effet au 1er janvier 2014, a étendu la surface objet de la location à toute l'usine de Bouaké, suite à l'opération de location-gérance intervenue entre SITAB et SITAB Industries; et a, par conséquent, modifié le loyer pour le porter à 70 millions de F CFA HT / mois.

- l'avenant n° 3 prenant effet le 1er juillet 2014 qui, suite à l'opération d'apport partiel d'actifs a réduit la surface objet de la location à la partie de l'usine de Bouaké faisant objet d'un bail emphytéotique et a, par conséquent, réduit le loyer pour le porter à 35 millions de F CFA HT / mois.

La signature de ces avenants au contrat de bail a été autorisée par les Conseils d'Administration du 12 décembre 2013 et du 20 juin 2014.

#### **Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice**

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 420 millions de FCFA.

#### **1.2.4.2 Convention d'assistance administrative et comptable avec la société SITAB Industries**

**Administrateurs concernés :** Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBAMARK International et CORALMA International.

#### Nature et objet :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la SITAB Industries une assistance administrative, financière et comptable.

#### Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de SITAB Industries, une redevance mensuelle d'un montant fixe de 100 000 FCFA.

#### Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à 1,2 millions de FCFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **1.2.5 Convention d'Assistance administrative avec la société CAITA-CI**

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

#### Nature et objet :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale.

#### Modalités financières :

La SITAB perçoit de la société CAITA-CI, une rémunération trimestrielle de 1,5 million de FCFA hors taxes.

#### Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice :

Aucun revenu n'a été enregistré par la SITAB dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **2 REMUNERATION EXCEPTIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Fait à Abidjan, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte Côte d'Ivoire**

Marc WABI

**ECR International**

Charles AIE

Expert-Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes

Expert-Comptable Diplômé  
Commissaire aux comptes.



RESOLUTIONS SOUMISES A  
L'APPROBATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE

APPROVED

## PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est...

## DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

## TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2015 s'élève à 9.195.626.765 F CFA et le report à nouveau antérieur à 1.001.163.166 F CFA, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de 8.079.750.000 F CFA ; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2015, à la somme de 2.117.039.931 F CFA.

	<b>FCFA</b>
Résultat de l'exercice 2015	9.195.626.765
Report à nouveau (après affectation du résultat net 2014)	1.001.163.166
Réserves facultatives	0
<b>Disponible :</b>	<b>10.196.789.931</b>
Affectation :	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	8.079.750.000
Dividende brut par action	9000
Dividende net par action	8150
↳ <b>Report à nouveau après affectation</b>	
	<b>2.117.039.931</b>

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 9.000 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 à la somme brute de 45.500.000 F CFA.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

	\$1=	Change
British POUND	0.6529	+0.0001
Danish KRONE	5.8659	+0.0005
European EURO	0.7889	+0.0002
Hungarian FORINT	244.9750	-0.4100
Norwegian KRONE	6.0616	+0.0023
Polish ZLOTY	3.4800	-0.0050
Russian RUBLE	31.8485	-0.0007
Swedish KRONA	6.9036	+0.0019
Swiss FRANC	0.9535	+0.0018

#### Stock Sectors

Communications  
Consumer Durables  
Consumer Non-Durables  
Energy Services  
Health Technology  
Minerals

Services  
Retail  
Technology



# DOCUMENTS COMPTABLES



# BILAN

<b>ACTIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	291 585 819	137 761 954
Immobilisations corporelles brutes	4 731 006 563	4 409 640 373
Immobilisations financières	8 282 448 240	8 308 913 736
Amortissements et provisions	-7 015 842 748	-3 849 542 248
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>6 289 197 874</b>	<b>9 006 773 815</b>
Stocks	2 508 492 544	6 836 157 268
Fournisseurs, avances versées	0	0
Clients	24 082 815 419	35 663 815 068
Autres créances	1 253 751 115	863 641 816
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>27 845 059 078</b>	<b>43 363 614 152</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF</b>	<b>8 383 158 728</b>	<b>7 998 775 158</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>42 517 415 680</b>	<b>60 369 163 125</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
Primes et réserves	2 445 551 597	2 445 551 597
Report à nouveau	1 001 163 166	1 061 544 604
Résultat net de l'exercice	9 195 626 765	6 538 081 062
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 131 091 528</b>	<b>14 533 927 263</b>
Emprunts et dettes financières diverses	17 932 698	17 932 698
Provisions financières pour risques et charges	1 121 092 898	707 652 566
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 139 025 596</b>	<b>725 585 264</b>
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	140 606 768	35 222 631
Clients, avances reçues	0	0
Fournisseurs d'exploitation	18 826 882 487	42 076 350 154
Dettes fiscales	4 349 897 076	1 775 140 263
Dettes sociales	584 487 203	473 677 074
Autres dettes	345 425 022	749 260 476
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>24 247 298 556</b>	<b>45 109 650 598</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>42 517 415 680</b>	<b>60 369 163 125</b>

## COMPTES DE RESULTATS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes de marchandises	90 068 954 776	87 930 169 295
Production vendue	0	0
Travaux, services vendus	25 200 000	31 786 302 853
Produits accessoires	877 856 528	2 112 481 064
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>90 972 011 304</b>	<b>121 828 953 212</b>
Variation stock de marchandises	-4 998 390 071	0
Autres produits	979 325 089	1 177 888 648
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>86 952 946 322</b>	<b>123 006 841 860</b>
Achats et frais sur achats	63 580 992 765	77 731 068 225
Variation de stock	-598 049 467	31 518 611 028
Transports	246 762 305	260 418 378
Services extérieurs	4 002 475 138	4 222 361 851
Impôts et taxes	680 848 327	936 339 978
Charges et pertes diverses	942 280 789	180 325 602
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>68 855 309 857</b>	<b>114 849 125 062</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>18 097 636 465</b>	<b>8 157 716 798</b>
Frais de personnel	1 712 765 526	1 552 315 122
Transfert de charges	-49 430 934	-33 485 569
Dotations aux amortissements	197 898 935	808 180 980
Dotations aux provisions	555 328 705	117 265 806
Reprise de provisions	-141 888 373	-893 468 629
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 822 962 606</b>	<b>6 606 909 088</b>
Produits financiers	594 727 533	1 458 570 232
Charges financières	3 105 831 119	35 010 004
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 511 103 586</b>	<b>1 423 560 228</b>
Produits H.A.O.	50 319 441	7 112 107 020
Charges H.A.O.	39 029 057	7 102 595 334
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>11 290 384</b>	<b>9 511 686</b>
<b>IMPOT SOCIETE</b>	<b>4 127 522 639</b>	<b>1 501 899 940</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>9 195 626 765</b>	<b>6 538 081 062</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

### 1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

#### ■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions  
+ Produits encaissables restantes } d'actif immobilisé

		<b>E.B.E.</b>	
(SA) Frais financiers	23 294 162	(TT) Transferts de charges d'exploitation	16 384 870 939
(SC) Pertes de change	1	(UA) Revenus financiers	49 430 934
(SL) Charges H.A.O.	0	(UE) Transferts de charges financières	594 727 532
(SQ) Participations	0	(UC) Gains de change	1
(SR) Impôt sur le résultat	4 127 522 639	(UL) Produits H.A.O.	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
<b>Total (I)</b>	<b>4 150 816 802</b>	<b>Total (II)</b>	<b>17 029 029 406</b>

**CAFG : Total (II) - Total (I) = 12 878 212 604** (N-1) : 6 560 547 533

#### ■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 12 878 212 604 - 6 598 462 500 = 6 279 750 104 (N-1) : -1 294 764 967

#### ■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	ou	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	656 761 853	ou	
(BD) Matières premières		ou	-5 400 000
(BE) En-cours		ou	
(BF) Produits fabriqués		ou	-4 979 026 577
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>	<b>0</b>	ou	<b>-4 327 664 724</b>

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	ou	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	
(BI) Clients		ou	-11 580 999 649
(BJ) Autres créances	390 109 299	ou	
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		ou	
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>	<b>0</b>	ou	<b>-11 190 890 350</b>

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	ou	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues		ou	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	-23 249 467 667	ou	
(DK) Dettes fiscales		ou	2 574 756 813
(DL) Dettes sociales		ou	110 810 129
(DM) Autres dettes		ou	96 164 546
(DN) Risques provisionnés	-500 000 000	ou	
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)	0	ou	0
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>-20 967 736 179</b>	ou	<b>0</b>

**VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)**      5 449 181 105      ou      0

#### ■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2015	2014
Excédent brut d'exploitation	16 384 870 939	6 605 401 676
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	-5 449 181 105	819 878 637
- Production immobilisée		
<b>EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>10 935 689 834</b>	<b>7 425 280 313</b>

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)  
SYSTEME NORMAL**

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2015		Exercice 2014
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) <b>Croissance interne</b>	0 0	0 0	0 0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	153 823 865	0	-3 234 937
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles <b>Croissance externe</b>	474 530 638	50 319 441	6 729 924 531
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	9 603 710	36 069 206	-7 105 733 838
<b>FF</b>	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>637 958 213</b>	<b>86 388 647</b>	<b>-379 044 244</b>
<b>FG</b>	<b>II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)</b>	5 449 181 105	0	819 878 637
<b>FH</b>	<b>A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	<b>6 087 139 318</b>	<b>86 388 647</b>	<b>440 834 393</b>
<b>FI</b>	<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)</b>	0	105 384 137	-8 695 435
<b>FJ</b>	<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS<sup>(1)</sup></b> Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	0		0
		6 087 139 318	191 772 784	432 138 958
<b>FK</b>	<b>B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>5 895 366 534</b>	<b>0</b>	<b>432 138 958</b>

Réf.		Exercice 2015		Exercice 2014
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
<b>FL</b>	<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b> Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	6 598 462 500	12 878 212 604	-1 294 764 967
<b>FM</b>	<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b> Augmentations de capital par apports nouveaux			
<b>FN</b>	Subventions d'investissement			
<b>FP</b>	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>			
<b>FQ</b>	Emprunts (2)	0	0	0
<b>FR</b>	Autres dettes financières (2) (2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois	0 0	0 0	0 0
<b>FS</b>	<b>C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>6 279 750 104</b>	<b>-1 294 764 967</b>
<b>FT</b>	<b>D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)</b>	<b>0</b>	<b>384 383 570</b>	<b>-862 626 009</b>
	<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			
<b>FU</b>	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	8 383 158 728		7 998 775 158
<b>FV</b>	à l'ouverture de l'exercice + ou -	7 998 775 158		8 861 401 167
<b>FW</b>	<b>Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)</b>	<b>384 383 570</b>	<b>0</b>	<b>-862 626 009</b>
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé	0	0	0

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		0	ou 5 728 180 538
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		5 343 796 968	ou 0
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		384 383 570	ou 0
<b>TOTAL</b>		<b>5 728 180 538</b>	<b>= 5 728 180 538</b>



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015



## BILAN CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2015

*(en milliers de francs CFA)*

PASSIF	<i>note</i>	2 015	2 014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		4 488 750	4 488 750
Primes et réserves consolidées		3 201 764	5 736 800
Ecarts de conversion			
Résultat part du groupe		11 559 675	4 063 427
<b>Part de l'entreprise consolidante</b>	<b>7</b>	<b>19 250 189</b>	<b>14 288 977</b>
Intérêts minoritaires dans les réserves		999 656	1 048 725
Intérêts minoritaires dans le résultat		324 493	178 030
<b>Part des minoritaires</b>	<b>8</b>	<b>1 324 149</b>	<b>1 226 755</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé TOTAL (A)</b>		<b>20 574 338</b>	<b>15 515 732</b>
<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILES</b>			
Impôts différés	3	78 437	90 001
Emprunts et dettes financières	9	19 333	19 333
Provisions financières pour risques et charges	10	2 445 733	1 840 838
<b>TOTAL (B)</b>		<b>2 543 503</b>	<b>1 950 172</b>
<b>TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A+B)</b>		<b>23 117 841</b>	<b>17 465 904</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	33 894 463	44 861 119
Autres dettes	9	9 732 130	6 777 647
<b>TOTAL (II)</b>		<b>43 626 593</b>	<b>51 638 766</b>
<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>66 744 434</b>	<b>69 104 670</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

*(en milliers de francs CFA)*

	<i>note</i>	Exercice 2 015	2 014
Chiffre d'affaires	<i>12</i>	109 243 595	101 580 346
Production stockée		(4 053 755)	5 400 889
Production immobilisée			
Autres produits d'exploitation		1 154 761	1 341 538
<b>Production de l'exercice (I)</b>		<b>106 344 601</b>	<b>108 322 773</b>
Achats consommés		(70 489 937)	(80 135 772)
Services extérieurs et autres consommations		(9 233 621)	(8 926 313)
Autres achats et charges externes		(3 182 437)	(5 979 738)
<b>Consommation de l'exercice (II)</b>		<b>(82 905 995)</b>	<b>(95 041 823)</b>
<b>VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>23 438 606</b>	<b>13 280 950</b>
Charges de personnel		(5 076 936)	(5 163 459)
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 361 670</b>	<b>8 117 491</b>
Dotations aux amortissements et provisions		(2 289 870)	(2 636 265)
Reprises de provisions		259 867	1 069 146
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>16 331 667</b>	<b>6 550 372</b>
Produits financiers		177 880	147 064
Charges financières		(45 894)	(40 188)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>16 463 653</b>	<b>6 657 248</b>
Résultat H.A.O.	<i>13</i>	<b>14 230</b>	<b>27 512</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>16 477 883</b>	<b>6 684 760</b>
Impôts exigibles sur résultats	<i>14</i>	(4 593 715)	(2 443 303)
Impôts différés	<i>14</i>		
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>11 884 168</b>	<b>4 241 457</b>
<b>Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Amortissements / reprises des écarts d'acquisition</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>11 884 168</b>	<b>4 241 457</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>324 493</b>	<b>178 030</b>
<b>PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>		<b>11 559 675</b>	<b>4 063 427</b>

---

**TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS CONSOLIDE (TAFIRE)**

---

Exercice clos le 31 décembre 2015

2 015

---

	Emplois	Ressources
--	---------	------------

---

**A - EMPLOIS A FINANCER****I - INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS**

Incidence Apport / Fusion	0	0
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	389 635	0
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	834 964	135 002
Acquisitions/Cessions de titres consolidés	0	0
Acquisitions/Cessions d'autres immobilisations financières	9 604	36 070

**TOTAL I** **1 063 131****II - VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION**

Variation des stocks et en-cours	(6 453 130)
Variation des créances et dettes	9 877 075

**TOTAL II** **3 423 945****EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER TOTAL I + II** **4 487 076****III - EMPLOIS/RESSOURCES H. A . O****IV - EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS**

Remboursements des dettes financières

**EMPLOIS TOTAUX A FINANCER TOTAL A = I à IV** **4 487 076**

---

**TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS CONSOLIDE (TAFIRE)**

---

Exercice clos le 31 décembre 2015

	2 015	
	Emplois	Ressources
<b>B - RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>		
<b>V- FINANCEMENT INTERNE</b>		
E.B.E.		18 361 670
Résultat financier (hors provisions)		131 986
Résultat H.A.O. (hors provisions et résultat de cession)		
Impôts	4 593 715	
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>13 899 941</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	6 598 463	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	227 100	
<b>TOTAL V</b>	<b>(7 074 378)</b>	
<b>VI- FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>		
Augmentation/Réduction des capitaux propres	7 099 854	
<b>VII- FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>		
Nouveaux emprunts		
Autres dettes financières		
<b>TOTAL VII</b>		<b>0</b>
<b>RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT TOTAL B = V à VII</b>	<b>(7 074 378)</b>	
<b>C - EXCEDENT/INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT = B - A</b>		<b>(2 587 302)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		
<b>VIII - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>2 587 302</b>
Trésorerie à l'ouverture	9 912 400	
Trésorerie à la clôture	12 499 702	

## L I S T E   D E S   S O C I E T E S   C O N S O L I D E E S

<i>Société</i>	<i>Lieu du siège</i>		<i>% de</i>	<i>% d'</i>
			<i>contrôle</i>	<i>intérêt</i>

### I - PAR INTEGRATION GLOBALE

SITAB	Abidjan	COTE D'IVOIRE	Mère	
SITAB Industrie	Bouaké	COTE D'IVOIRE	95,91	95,91
3 I	Abidjan	COTE D'IVOIRE	69,72	69,72

### II - PAR MISE EN EQUIVALENCE

Néant

# AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 04 MAI 2016



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de la société, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) afin de soumettre à votre approbation la mise en harmonie des Statuts de votre Société avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 à Ouagadougou et entré en vigueur le 05 mai 2014.

Il est précisé que cette réforme vise toutes les formes de sociétés commerciales existantes (SNC, SARL, SA) et que lesdites sociétés disposent d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme révisé, pour mettre en harmonie leurs statuts avec ces nouvelles dispositions, soit au plus tard le 05 mai 2016. A défaut d'y parvenir dans ce délai, les dispositions nouvelles de l'Acte Uniforme révisé s'appliqueront de plein droit et celles résultant des statuts qui seraient contraires, ne s'appliqueraient plus.

Cette mise en harmonie n'entraînera donc pas la création d'un être moral nouveau, la Société se trouvant simplement soumise au nouveau droit résultant de l'Acte Uniforme révisé précité. En outre, la formule de Société Anonyme avec Conseil d'Administration est maintenue.

A cet effet, vous trouverez en annexe ci-joint les articles de nos statuts ayant fait l'objet de modifications en vertu de la mise en harmonie.

L'intégralité des nouveaux statuts est disponible, conformément aux dispositions légales, au siège sociale de votre société.

Comme vous le constaterez, le point notable est l'ajout d'un nouvel article (Article 18) pour répondre à l'obligation faite à toutes les sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de constituer un Comité d'Audit composé d'Administrateurs non-salariés de la Société (article 829-1 nouveau de l'Acte Uniforme).

Ce Comité devant être créé impérativement au plus tard le 05 mai 2016, que les statuts aient été mis en harmonie ou non dans ce délai, nous vous informons que le Conseil d'Administration, lors de sa dernière séance du 24 mars 2016, a d'ores et déjà constitué un Comité d'Audit composé des trois (3) membres suivants :

- **Monsieur Pierre MAGNE**, Président du Conseil d'Administration ;
- **Monsieur Jérôme BRUN**, Directeur Général d'ITWA S.A.S, Administrateur ;
- **Monsieur Hugues DEGOUY**, Président de CORALMA International, Administrateur.

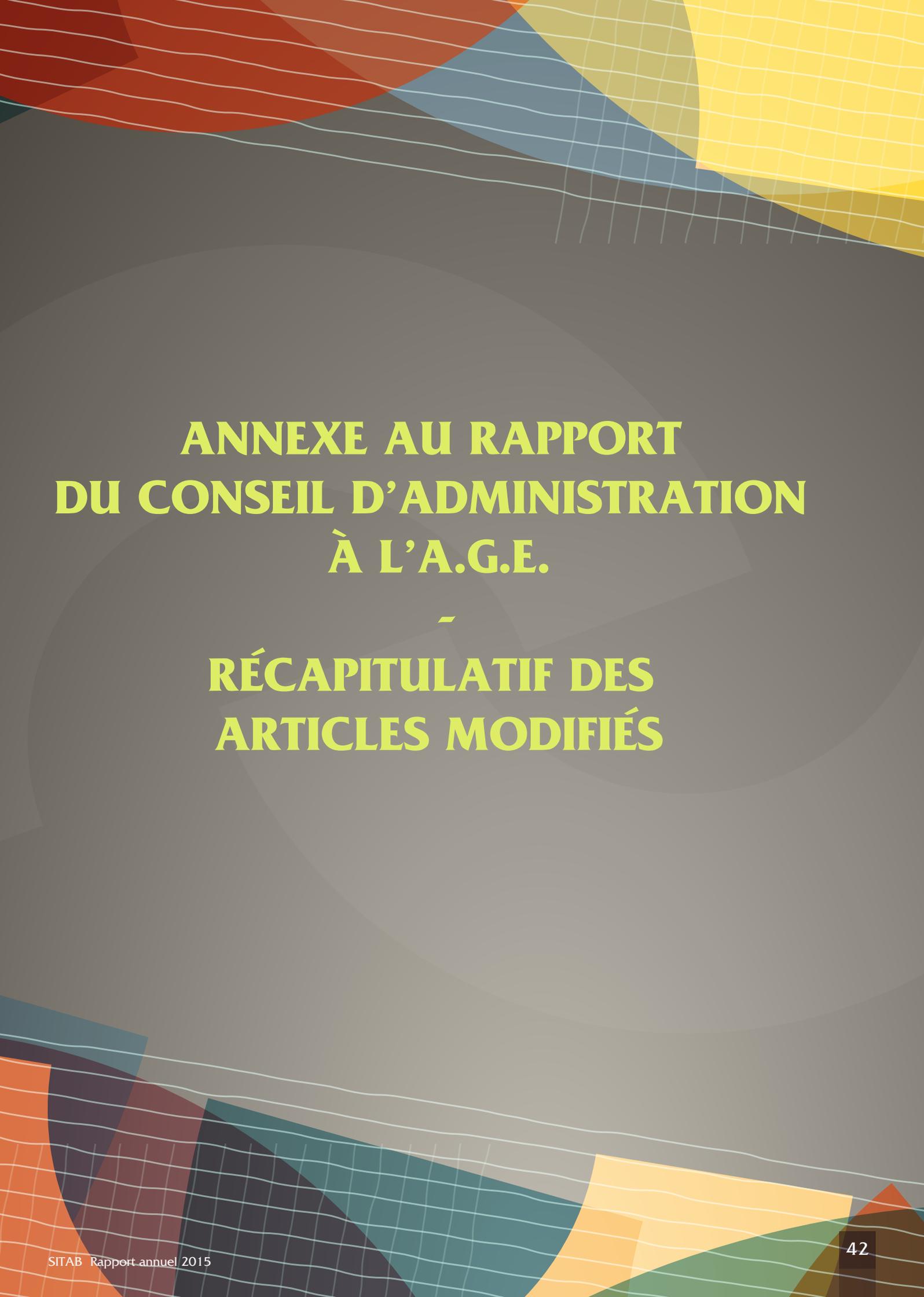
Cette proposition de mise à jour des statuts de la SITAB avec le nouvel Acte Uniforme fait l'objet du texte des résolutions ci-joint que nous soumettons à votre ratification.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre MAGNE

Président



**ANNEXE AU RAPPORT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'A.G.E.**

**RÉCAPITULATIF DES  
ARTICLES MODIFIÉS**

**Article 6 : Siège Social** => précision apportée au regard de l'article 554 ancien de l'Acte uniforme.

**Article 8 : Modification du Capital** => insertion de dispositions complémentaires en matière d'augmentation de capital conformément à l'article 567-1 nouveau de l'Acte uniforme + précision apportée en matière de réduction du capital au regard de l'article 625 ancien de l'Acte uniforme.

**Article 9 : Libération des actions** => modification du second alinéa conformément à l'article 605 ancien de l'Acte uniforme.

**Article 11 : Cession et transmission des actions** => mise à jour des alinéas relatifs à la désignation d'un expert (cf. article 770 nouveau de l'Acte uniforme).

**Article 14 : Conseil d'Administration** => précisions apportées à l'article au regard des dispositions des articles 828 à 853 de l'Acte uniforme + suppression de l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de garantie.

**Article 16 : Délibérations du Conseil d'Administration :**

=> Remplacement du télex par le courrier électronique (cf. article 456 de l'Acte uniforme) ;

=> Insertion de la faculté pour les Administrateurs de voter par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications (cf. article 454-1 de l'Acte uniforme) ;

=> Précision sur la transmission des PV de CA suivant l'article 459-1 nouveau de l'Acte uniforme révisé.

**Article 17 : Pouvoirs du Conseil** => précisions apportées sur la possibilité de créer des comités composés d'administrateurs en application des alinéas 2 et 3 nouveaux de l'article 437 de l'Acte uniforme révisé.

**Article 18 : Comité d'Audit** => obligation pour une société cotée de créer un comité d'audit (cf. article 829-1 nouveau de l'Acte uniforme révisé).

**Article 19 : Administration et Direction :**  
**- Président du Conseil d'Administration**

=> Précisions apportées sur la communication des documents et informations aux Administrateurs (article 480 alinéa 3 nouveau de l'Acte uniforme) ;

=> Insertion des nouvelles dispositions sur les obligations du PCA (articles 831-2 et 831-3 nouveaux de l'Acte uniforme) ;

=> Précisions apportées en matière de contrat de travail et rémunération du PCA conformément aux articles 481 et 482 (alinéas 3-4-5 nouveaux) de l'Acte uniforme.

**- Directeur Général**

=> Précisions apportées en matière de contrat de travail et rémunération du Directeur Général conformément aux articles 489 et 490 (alinéas 3-4-5 nouveaux) de l'Acte uniforme.

**- Directeurs Généraux Adjointes**

=> Précisions apportées en matière de contrat de travail et rémunération du Directeur Général conformément aux articles 473 et 474 (nouveau) de l'Acte uniforme.

+ Forme nominative des actions appartenant aux dirigeants sociaux => reprise de l'article 830 de l'Acte uniforme révisé.

**Article 22 : Conventions règlementées** => reprise de l'article 438 nouveau de l'Acte uniforme.

**Article 23 : Commissaires aux Comptes** => insertion des dispositions issues de l'article 717-1 nouveau de l'Acte uniforme en matière de rapport des CAC.

**Article 25 : Convocation des Assemblées Générales** => Insertion de la faculté de convoquer par lettre au porteur contre récépissé de dépôt (article 518 ancien de l'Acte uniforme).

**Article 26 : Ordre du jour** => précisions terminologiques suivant l'article 523 nouveau de l'Acte uniforme.

**Article 27 : Accès et représentation aux Assemblées** => insertion de l'article 831-1 nouveau de l'Acte uniforme concernant l'inscription dans les registres d'actions des actionnaires.

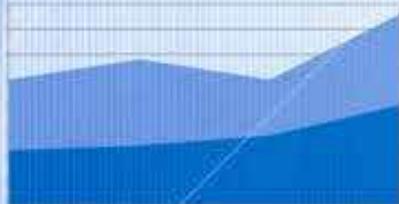
**Article 28 : Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux** => erreur matérielle (cf. article 534 de l'Acte uniforme).

**Article 30 : Assemblée Générale Ordinaire** => précisions apportées en matière de compétence de l'AGO (article 546 ancien de l'Acte uniforme) + renvoi aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 nouveaux de l'Acte uniforme en matière de rapport.

**Article 32 : Assemblée Générale Spéciale** => précision apportée en matière de composition de l'Assemblée (article 555 ancien de l'Acte uniforme).

**Article 33 : Information des actionnaires** => précision apportée en matière de questions écrites posées par les Actionnaires au DG (article 526 ancien de l'Acte uniforme).

# RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 04 MAI 2016



## PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide la mise en harmonie des statuts de la Société avec l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, et ce, par l'adoption de Statuts rédigés à nouveau dans toutes leurs dispositions.

Cette mise en harmonie, régulièrement effectuée, n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau, la Société se trouvant simplement soumise au nouveau droit résultant de l'Acte uniforme révisé précité.

En conséquence, elle décide d'adopter dans son ensemble le texte des nouveaux Statuts de la Société.

Par suite de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la constitution, par le Conseil d'Administration du 24 mars 2016, d'un Comité d'Audit composé des trois (3) Administrateurs suivants, conformément à l'article 829-1 nouveau de l'Acte Uniforme :

- **Monsieur Pierre MAGNE**, Président du Conseil d'Administration ;
- **Monsieur Jérôme BRUN**, Directeur Général d'ITWA S.A.S, Administrateur ;
- **Monsieur Hugues DEGOUY**, Président de CORALMA International, Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

## DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Abdoulaye KONE, Directeur Général par intérim de la Société, par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, à l'effet de remplir toutes formalités, de faire toutes déclarations auprès de la Direction Générale des Impôts, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque et en particulier requérir la modification des mentions de la société SITAB au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.) ; en cas de difficulté, d'engager ou de suivre toutes instances. Aux effets ci-dessus, de signer toutes pièces, tous actes et documents, d'élire domicile, de substituer et de déléguer dans la limite des présents pouvoirs et de faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est ...

LA PREMIÈRE DU MARCHÉ

# FINE DUO



PRESSE LE FILTRE, CASSE LA BILLE,  
CHANGE DE GOÛT

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTE





**FINE**  
LONDON | PARIS

**200 FCFA\***  
**5 TIGES**

# NOUVEAU DESIGN PLUS CLASS



**MÊME GOÛT, MÊME QUALITÉ**

\*Prix Conseillé

**ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ**

ACTIVITE DE VENTE  
ET ACHATS  
RESERVES AUX MAJEURS